

Rapport Annuel

2009



Groupe Crédit Mutuel Océan

Crédit  Mutuel
LA banque à qui parler

www.cmocean.fr



2009, l'année du retournement.

Dans les trois départements de son territoire d'action - Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vendée - le Crédit Mutuel Océan est au service de 570 000 sociétaires et clients.

En 2009, il a poursuivi sa politique de création et de rénovation d'agences et a rejoint le monde informatique CM-CIC.

La contraction sensible de la demande de crédit observée au premier trimestre, plus particulièrement sur le marché de l'habitat, a été largement neutralisée par la reprise constatée ensuite sur tous les marchés. Ainsi, le Crédit Mutuel Océan enregistre une progression de ses encours de crédits supérieure à 6 %, lui faisant franchir la barre des 8 milliards d'euros.

Malgré la banalisation du Livret, l'encours d'épargne dépasse, lui, le cap des 10 milliards d'euros, en progression de 4 %.

Traduisant ces bons niveaux d'activité, les parts de marché crédits s'accroissent dans les trois départements. Le Produit Net Bancaire affiche une hausse de 12,5 % à 228 millions d'euros. Cette évolution résulte :

- de la marge d'intermédiation en progression sensible grâce au contexte de taux favorable et à la croissance des encours de crédits ;
- de la marge dégagée sur les activités compte propre avec des reprises de dépréciations constituées, pour l'essentiel, au cours de l'exercice 2008.

Malgré la charge consécutive à la migration informatique, la progression des frais généraux reste modérée permettant de dégager un Résultat Brut d'Exploitation de 69,3 millions d'euros, en augmentation de 27 % sur 2008.

En raison du contexte économique dégradé, le taux de créances douteuses et litigieuses s'établit à 2,5 % du total des crédits. Le coût du risque progresse de 63 % sous l'effet des dépréciations individuelles et collectives sur encours sains.

Après la prise en compte de la charge d'impôt, le résultat net consolidé, également en hausse sensible, s'établit à 32,9 millions d'euros (30,1 millions d'euros en 2008).

Les 1 239 administrateurs des 112 Caisses locales et les 1 409 salariés du Crédit Mutuel Océan sont les acteurs :

- d'un groupe dynamique qui a conquis 25 000 nouveaux clients en 2009,
- d'une entreprise citoyenne qui a notamment lancé le projet de construction de résidences d'accueil temporaire pour les personnes âgées, via une association à but non lucratif.



Joseph VRIGNON
Président Fédéral

Jean-Luc MENET
Directeur Général

Direction Générale

Jean-Luc MENET	Directeur Général
Luc CORTOT	Directeur Général Adjoint
Guy TATIN	Directeur Général Adjoint

Membres du Comité de Direction

Antoine BENOIT	Directeur Offre et Services
Gérard BRUNEL	Directeur Financier
Dominique JACQUINET	Directeur Filiales et Engagements
Marie-Claude MAGOIS	Directeur Conformité et Contrôle Permanent
Jacques ROCHER	Directeur Ressources Humaines et Communication Interne

Conseils d'Administration Fédération et Caisse Fédérale

Joseph VRIGNON	Président Fédéral
Véronique BENOIST	Vice-Présidente
Jacques-Yves CORNU	Vice-Président
Jean-Pierre FLAHAUT	Vice-Président
Françs NAULET	Vice-Président
Jean-Claude PALVADEAU	Vice-Président
Michel STUELSATZ	Vice-Président
Marie-Armelle VINCEDEAU	Vice-Présidente

Administrateurs

Joël BIRAUD - Alain CAIGNON - Philippe CHARON - Lydie CHIFFOLEAU - Michel DAVIET - Anne-Marie FAUVET
Jean-Claude FORTIN - Jean-Marc FOUQUET - Guy GAUFRETEAU - Alain GROLIER - Christian HERIT - Robert JEANNEAU
Michel MARLIER - Jacques MICHOT - Joël PINEAU - Jean-Louis POUVREAU - Louis-Marie PREAULT - Guy RAVELEAU
Liliane ROBERT - Michel ROQUIER - Maurice TOUMIT - Bernard TROGER - Claudine VANHOUTREVE - René VIAUD
André LORIEU - Représentant du CMAR OCEAN au Conseil d'Administration de la Fédération

Commissaires aux Comptes

STREGO
MAZARS

L'organisation

- **112** caisses locales
- **188** points de vente
- **570 000** sociétaires et clients
- **1 239** administrateurs
- **1 409** salariés

Le Crédit Mutuel Océan

est l'une des
18 Fédérations
du Crédit Mutuel

SIEGE SOCIAL

34, Rue Léandre Merlet - BP 17
85 001 LA ROCHE-SUR-YON Cedex
Tél. : 02 51 47 53 00 - Fax : 02 51 47 53 01
www.cmocean.fr





ETATS FINANCIERS

2009



Comptes Consolidés



SOMMAIRE

● Bilan au 31 décembre 2009	12
● Compte de résultat au 31 décembre 2009.....	14
● Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.....	15
● Tableau de variation des capitaux propres.....	16
● Tableau des flux de trésorerie nette	17
● Annexe aux comptes consolidés 2009.....	19
Note 1 : Référentiel comptable.....	19
Note 2 : Faits marquants.....	19
Note 3 : Périmètre de consolidation.....	19
Note 4 : Principes et méthodes de consolidation	22
Note 5 : Principes et méthodes comptables	23
Note 6 : Information sectorielle.....	35
Note 7 : Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et non encore appliquées du fait de la date de survenance.....	35
Note 8 : Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat.....	36
Note 9 : Informations sur l'état du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres	52
Note 10 : Autres informations	53

Groupe bancaire adhérent à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, le Crédit Mutuel Océan exerce son activité sur les départements de Charente-Maritime, Vendée et le sud des Deux-Sèvres.

L'entreprise mère se compose de :

- **112 Caisses Locales**, sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité statutairement limitée. Le capital est détenu par les sociétaires.
- **La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (CFCMO)**, société anonyme coopérative de crédit à capital variable, dont le capital est pour l'essentiel réparti entre les Caisses Locales.

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan assure un triple rôle au sein du Groupe :

- organisme financier : banque des Caisses Locales,
- prestataire de services : fournisseur de moyens techniques,
- organisme employeur du personnel affecté en Caisses Locales et Caisse Fédérale ainsi que dans certaines filiales.

- **La Fédération du Crédit Mutuel Océan**, association régie par la loi de 1901 à laquelle adhèrent les Caisses locales et la Caisse Fédérale. Organe de contrôle et de représentation de ses adhérents, elle gère aussi les mécanismes de solidarité entre les Caisses Locales.

Les autres sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont détaillées dans l'annexe qui suit.

CREDIT MUTUEL
BILAN CONSOLIDE

En milliers d'euros

ACTIF	2009	2008	Notes
Caisse, Banques centrales	145 472	143 348	8.1.a
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	7 795	5 693	8.2.a, 8.4
Instruments dérivés de couverture	170	0	8.3.a, 8.4
Actifs financiers disponibles à la vente	829 177	749 669	8.5
Prêts et Créances sur les Etablissements de crédit	1 922 166	1 937 982	8.1.a
Prêts et Créances sur la clientèle	8 089 240	7 606 455	8.6.a
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 706	2 272	8.3.b
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	43 027	0	8.7
Actifs d'impôts courants	73 840	51 164	8.9.a
Actifs d'impôts différés	28 731	24 203	8.9.b
Comptes de régularisation et actifs divers	181 177	175 498	8.10.a
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	
Participation aux bénéfices différée	0	0	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	17 005	16 864	8.11
Immeubles de placement	38	150	8.12
Immobilisations corporelles	79 284	75 869	8.13.a
Immobilisations incorporelles	1 149	5 300	8.13.b
Ecarts d'acquisition	0	0	
TOTAL DE L'ACTIF	11 421 977	10 794 467	

OCEAN
AU 31/12/2009

En milliers d'euros

PASSIF	2009	2008	Notes
Banques centrales	0	0	8.1.b
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	21 705	14 017	8.2.b,8.4
Instruments dérivés de couverture	3 876	2 272	8.3.a
Dettes envers les Etablissements de crédit	1 084 534	1 064 305	8.1.b
Dettes envers la clientèle	6 596 164	6 433 433	8.6.b
Dettes représentées par un titre	2 564 101	2 103 637	8.14
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	0	
Passifs d'impôts courants	21 404	337	8.9.a
Passifs d'impôts différés	15 007	10 597	8.9.b
Compte de régularisation et passifs divers	135 658	251 640	8.10.b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0	
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	0	
Provisions	15 485	17 511	8.15
Dettes subordonnées	0	0	
Capitaux Propres - Totaux	964 043	896 718	
Capitaux Propres - Part du Groupe	960 453	893 202	
<i>Capital et Réserves liées</i>	<i>297 185</i>	<i>263 202</i>	8.16.a
<i>Réserves consolidées</i>	<i>449 697</i>	<i>426 482</i>	8.16.a
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	<i>180 708</i>	<i>173 410</i>	8.16.b
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>32 863</i>	<i>30 108</i>	
Intérêts minoritaires	3 590	3 516	
TOTAL DU PASSIF	11 421 977	10 794 467	

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	2009	2008	Notes
Intérêts et produits assimilés	414 616	440 269	8.18
Intérêts et charges assimilées	-274 601	-335 365	8.18
Commissions (produits)	100 716	98 589	8.19
Commissions (charges)	-22 111	-21 052	8.19
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-2 682	-8 552	8.20
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	12 632	25 862	8.21
Produits des autres activités	1 896	3 436	8.22
Charges des autres activités	-2 093	-198	8.22
PRODUIT NET BANCAIRE	228 373	202 989	
Charges générales d'exploitation	-151 373	-138 377	8.23, 8.23.a, 8.23.b
Dotations / reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-7 728	-9 889	8.23.c
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	69 272	54 723	
Coût du risque	-27 899	-17 089	8.24
RESULTAT D'EXPLOITATION	41 373	37 634	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	514	715	8.11
Gains ou pertes sur autres actifs	905	983	8.25
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0	
RESULTAT AVANT IMPOTS	42 792	39 332	
Impôts sur les bénéfices	-9 628	-8 999	8.26
RESULTAT NET	33 164	30 333	
Intérêts minoritaires	301	225	
RESULTAT NET (part du Groupe)	32 863	30 108	

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	2009	2008	Notes
Résultat net	33 164	30 333	
Écarts de conversion	0	0	
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	7 071	-7 930	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	0	
Réévaluation des immobilisations	0	0	
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0	0	
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	0	0	
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	7 071	-7 930	9.1, 9.2
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	40 235	22 403	
<i>dont part du Groupe</i>	40 161	21 855	
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	74	548	

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées		Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés (nets d'IS)		Résultat net part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Réserves liées au capital		Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture				
En milliers d'euros									
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2007	256 032	6 229	394 885	181 663	0	37 812	876 621	0	876 621
Augmentation de capital	941						941		941
Affectation du résultat 2007			31 335			-31 335	0		0
Distribution 2008 au titre du résultat 2007						-6 477	-6 477		-6 477
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-8 253			-8 253	323	-7 930
Résultat 2008						30 108	30 108	225	30 333
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			-2 167				-2 167	2 968	801
Autres variations			2 429				2 429		2 429
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2008	256 973	6 229	426 482	173 410	0	30 108	893 202	3 516	896 718
Augmentation de capital	33 983						33 983		33 983
Affectation du résultat 2008			22 672			-22 672	0		0
Distribution 2009 au titre du résultat 2008						-7 436	-7 436		-7 436
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				7 298			7 298	-227	7 071
Résultat 2009						32 863	32 863	301	33 164
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires							0		0
Autres variations			543				543		543
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2009	290 956	6 229	449 697	180 708	0	32 863	960 453	3 590	964 043

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

En milliers d'euros	2009	2008
Résultat net	33 164	30 333
Impôt	9 628	8 999
Résultat avant impôts	42 792	39 332
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorp.	7 763	9 855
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-35	35
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	14 263	17 050
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-514	-715
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-3 380	-1 445
+/- Produits/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	82 238	15 574
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	100 335	40 354
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (a)	89 751	93 720
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (b)	-392 172	-244 844
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (c)	423 581	95 791
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-161 413	22 033
- Impôts versés	-18 515	-41 961
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-58 768	-75 261
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	84 359	4 425
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (d)	-54 657	-13 786
+/- Flux liés aux immeubles de placement (e)	103	21
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (f)	-10 819	-16 775
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	-65 373	-30 540
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (g)	26 960	-4 431
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (h)		
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	26 960	-4 431
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)	0	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	45 946	-30 546
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	84 359	4 425
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-65 373	-30 540
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	26 960	-4 431
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	381 093	411 639
Caisse, banques centrales (actif et passif)	143 348	119 085
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	237 745	292 554
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	427 039	381 093
Caisse, banques centrales (actif et passif)	145 398	143 348
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	281 641	237 745
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	45 946	-30 546

En milliers d'euros	2009	2008
(a) Les flux liés aux opérations avec les établissements de crédit se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur les établissements de crédit (sauf éléments inclus dans la Trésorerie), hors créances rattachées	5 281	-215 511
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers les établissements de crédit, hors dettes rattachées	84 470	309 231
(b) Les flux liés aux opérations avec la clientèle se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur la clientèle, hors créances rattachées	-526 189	-745 959
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers la clientèle, hors dettes rattachées	134 017	501 115
(c) Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés à des actifs financiers à la juste valeur par résultat	246	-101
+/- Encaissements et décaissements liés à des passifs financiers à la juste valeur par résultat	-275	99
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente	-38 564	-28 732
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente		
+/- Encaissements et décaissements liés à des instruments dérivés de couverture		
+/- Encaissements et décaissements liés à des dettes représentées par un titre	462 174	124 525
(d) Les flux liés aux actifs financiers et aux participations se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise		
+ Encaissements liés aux cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée		
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence		
+ Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence		
+ Encaissements liés aux dividendes reçus		
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs fin. détenus jusqu'à l'échéance	-42 263	
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	-18 537	-14 403
- Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	6 143	617
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		
+ Encaissements liés aux intérêts reçus, hors intérêts courus non échus		
(e) Les flux liés aux immeubles de placement se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immeubles de placement		
+ Encaissements liés aux cessions d'immeubles de placement	103	21
(f) Les flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorp.	-12 397	-19 848
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorp.	1 578	3 073
(g) Les flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	33 983	941
+ Encaissements liés aux cessions d'instruments de capital		
- Décaissements liés aux dividendes payés	-7 023	-5 372
- Décaissements liés aux autres rémunérations		
(h) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux produits des émissions d'emprunts et des dettes représentées par un titre		
- Décaissements liés aux remboursements d'emprunts et des dettes représentées par un titre		
+ Encaissements liés aux produits des émissions de dettes subordonnées		
- Décaissements liés aux remboursements de dettes subordonnées		
- Décaissements liés aux intérêts payés, hors intérêts courus non échus		

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS 2009

● NOTE 1 - REFERENTIEL COMPTABLE

Le Groupe Crédit Mutuel n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la Place, le Conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe au sens de l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, a décidé d'établir des comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Le Groupe Crédit Mutuel Océan s'inscrit dans le prolongement des décisions nationales et publie ainsi ses comptes consolidés en normes IFRS.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2009-R-04 du Conseil National de la Comptabilité relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne et, en particulier, les normes applicables pour la première fois en 2009 (notamment IAS 1R, IFRS 7 et IFRS 8).

Les informations relatives à la gestion des risques et à la crise financière figurent dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Océan.

● NOTE 2 - FAITS MARQUANTS

En application de la décision prise en 2008, le Groupe Crédit Mutuel Océan a réalisé le 1^{er} mai 2009 la migration de son système d'information vers le système Euro Information utilisé par la majorité des Groupes de Crédit Mutuel.

Les comptes 2009 s'en trouvent affectés par, outre le coût de cette opération intégralement comptabilisé en charge de l'exercice, les impacts positifs et négatifs de plusieurs schémas de calcul et de

comptabilisation correspondant pour l'essentiel à une prise en compte différente dans le temps de produits et charges. Il s'agit notamment de l'abonnement d'intérêts sur des produits d'épargne à taux progressif, de la linéarisation de commissions d'un contrat d'assurance et de l'actualisation des dépréciations sur créances douteuses, l'ensemble étant évalué à une charge nette de 6,6 M€, après prise en compte de l'impôt exigible et différé.

● NOTE 3 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

3.1 – DETERMINATION DU PERIMETRE

• Entité consolidante

L'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Océan est constituée de la Fédération du Crédit Mutuel Océan, de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (CFCMO) et de l'ensemble des Caisses Locales à vocation générale affiliées à la Fédération du Crédit Mutuel Océan.

• Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IAS 27, IAS 28 et IAS 31.

Le périmètre de consolidation est composé :

- **Des entités contrôlées de manière exclusive** : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, soit la majorité des droits de vote, soit le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou soit le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

- **Des entités sous contrôle conjoint** : contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une activité économique, quelles que soient les structures ou les formes selon lesquelles sont menées les activités. Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

- **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Des sociétés contrôlées par le Groupe, mais n'exerçant pas d'activité bancaire, n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la faiblesse de leur signification comparativement à l'ensemble des comptes consolidés et de l'intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle.

Les sociétés, filiales ou sous-filiales, sont exclues du périmètre lorsqu'elles satisfont deux des trois critères suivants :

- Résultat de la filiale en valeur absolue $<$ ou $=$ 1 % du résultat consolidé N-1,
- Total du bilan $<$ ou $=$ 1 % du total de bilan consolidé N-1,
- Chiffre d'affaires $<$ ou $=$ 5 % du produit net bancaire N-1.

Ainsi, pour 2009, ne sont pas consolidées :

	Résultat net	Total bilan	Chiffre d'affaires
SARL Océan Transactions (agence immobilière)	-70	707	12
SA Tourisme Océan (agence de voyages)	46	823	4 981
SAS LLD Participations (prise de participations)	37	955	0
SAS Auto Euro Location (filiale de LLD Participations)	-695	13 034	4 582
SARL CMO Equipement (location de biens mobiliers)	0	19	9
GIE GICMO (organisme répartiteur de frais)	0	46	8 788
GIE CMO Relations (organisme répartiteur de frais)	0	4 670	128 021
Fondation Créavenir Océan (prêts d'honneur)	35	721	0
Association Arpège	15	32	0

• Variations du périmètre

Au 31 décembre 2009, les changements relatifs au périmètre de consolidation sont les suivants :

- déconsolidation de la Société Civile Foncière CMO IMMOBILIER suite à sa cessation d'activité ;
- déconsolidation du Groupement d'Intérêt Economique GICM (Groupement Informatique du Crédit Mutuel), consolidé par intégration proportionnelle depuis l'exercice 2004, le Groupe CMO n'en étant plus adhérent.

3.2 – COMPOSITION DU PERIMETRE

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Mutuel Océan est le suivant :

	31/12/2009				31/12/2008			
	% contrôle	% intérêt	Méthode	Contribution au résultat consolidé	% contrôle	% intérêt	Méthode	Contribution au résultat consolidé
Etablissements de crédits								
Mère			-	28 709			-	26 596
Réseau du CMARO	100,00	100,00	IG	311	100,00	100,00	IG	407
SA SODELEM	40,30	40,30	MEE	514	40,30	40,30	MEE	715
Autres entreprises à caractère financier								
SCF CMO IMMOBILIER	-	-	NI		100,00	100,00	IG	33
SCI UNION IMMOBILIERE OCEAN	100,00	100,00	IG	280	100,00	100,00	IG	-22
SCI MERLET IMMOBILIER	100,00	100,00	IG	-37	100,00	100,00	IG	-115
GIE GICM	-	-	NI		16,77	16,77	IP	1
SAS OCEAN PARTICIPATIONS	90,00	90,00	IG	2 707	90,00	90,00	IG	2 025
SNC SODELEM SERVICES	100,00	100,00	IG	369	100,00	100,00	IG	237
Entreprise non financière de services								
SARL COURTAGE OCEAN	100,00	100,00	IG	10	100,00	100,00	IG	231
TOTAL				32 863				30 108

Méthode : IG = Intégration globale, IP = Intégration proportionnelle, MEE = Mise en équivalence, NI = Non consolidée

La contribution au résultat consolidé représente la part du Groupe.

Les filiales consolidées sont les suivantes :

Filiales consolidées par intégration globale :

- le réseau du CREDIT MUTUEL AGRICOLE et RURAL OCEAN (CMARO) constitué d'une caisse de « second degré » et de trois caisses départementales dites de « premier degré » ; le réseau du CMARO bénéficie du statut d'établissement de crédit,
- la SAS OCEAN PARTICIPATIONS dont l'activité consiste en l'intervention en fonds propres ; cette société bénéficie du régime des sociétés de capital-risque,
- la SARL COURTAGE OCEAN dont l'objet social porte sur le courtage en assurances,
- la SNC SODELEM SERVICES qui commercialise des cartes bancaires privatives,
- la Société Civile Immobilière UNION IMMO-

BILIERE OCEAN, filiale de la Fédération et de plusieurs Caisses Locales,

- la Société Civile Immobilière MERLET IMMOBILIER, société filiale du Groupe.

Ces deux dernières sociétés sont propriétaires d'immeubles donnés en location à la société mère.

Filiale consolidée par mise en équivalence :

- la SA SODELEM, société financière de location et de crédit-bail mobilier.

La société mère exerce une influence notable mais ne dispose ni de la majorité des droits de vote, ni de la majorité des sièges au sein des organes de direction et de surveillance ; en conséquence, cette filiale est consolidée par mise en équivalence.

Les opérations réalisées par cette dernière société sont retraitées d'après les principes de la comptabilité financière.

La réserve latente est évaluée pour son montant net d'impôt différé (taux d'I.S. retenu 34,43 % ; l'I.S. est calculé sur la totalité de la réserve latente).

La contribution de la SA SODELEM aux fonds propres consolidés est de 5 440 K€.

La valeur au bilan consolidé des titres de cette filiale est de 17 005 K€.

● NOTE 4 - PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

4.1 – METHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

• Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

• Intégration proportionnelle

Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entité consolidante la fraction représentative de

ses intérêts dans les comptes de l'entité consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

• Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous influence notable.

4.2 – DATE DE CLOTURE

Toutes les sociétés du Groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes

sociaux au 31 décembre.

4.3 – ELIMINATION DES OPERATIONS RECIPROQUES

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du Groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale et proportionnelle.

4.4 – CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ETRANGERES

Le Groupe ne détient pas de filiale étrangère.

4.5 – ECARTS D'ACQUISITION

Il n'y a pas d'écart d'acquisition au 31 décembre 2009.

● NOTE 5 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les normes IFRS offrent des choix de méthodes de comptabilisation sur certains sujets. Les principales options retenues par le Groupe concernent :

- le bilan d'ouverture : l'utilisation de la juste valeur ou d'une réévaluation comme coût présumé des immobilisations au moment de la conversion. Cette option peut s'appliquer à toute immobilisation corporelle, tout actif incorporel qui satisfait les critères de réévaluation, ou tout immeuble de placement évalué sur la base du coût. Le Groupe a choisi de ne pas retenir cette option ;
- la valorisation au prix de marché de certains passifs émis par l'entreprise n'appartenant pas au portefeuille de négociation ;
- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture, réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe autorisée par le règlement n° 2086/2004 de la Commission européenne, a été appliquée par le Groupe ;
- le Groupe n'a pas utilisé l'amendement d'IAS 39 d'octobre 2008 permettant de reclasser certains instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en prêts et créances ou en actifs détenus jusqu'à l'échéance. A noter que des reclassements vers les actifs disponibles à la vente sont également possibles.

5.1 - PRETS ET CREANCES

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés

lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

La juste valeur des prêts et créances est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

5.2 - DEPRECIATION DES PRETS ET CREANCES ET PROVISION SUR ENGAGEMENT DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

● Dépréciation et provision individuelle sur les prêts et créances

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt - ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat.

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux

d'intérêt effectif d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois ou 6 mois pour l'immobilier, les collectivités locales ou de comptes courants irréguliers depuis plus de 3 mois représente une preuve objective d'un événement de perte. De même, lorsqu'il est probable que le débiteur ne

pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire, une indication objective de perte est identifiée.

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions » pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

5.3 - CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout

• Dépréciation collective sur les prêts et créances

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle sont regroupés par portefeuilles homogènes. Les encours sensibles font l'objet d'une dépréciation, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe appliquées aux encours.

La dépréciation est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « coût du risque » du compte de résultat.

contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

• Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

5.4 – TITRES

• Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction. Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

■ Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

■ **Instruments négociés sur un marché non actif**

Lorsqu'un marché est illiquide, les prix de marché peuvent être utilisés comme un élément afin de déterminer la juste valeur, mais peuvent ne pas être déterminants.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, intégrant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait (crédit, liquidité). Les données observables sur un marché sont à retenir tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le Groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le Groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

■ **Hiérarchie de juste valeur**

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par l'amendement de la norme IFRS 7 publié en mars 2009 :

- Niveau 1 : à la juste valeur reposant sur un cours coté sur un marché actif,
- Niveau 2 : à la juste valeur reposant sur un cours de marché actif pour des instruments semblables ou sur des techniques de valorisation dont toutes les données sont fondées sur des informations de marché observables,
- Niveau 3 : correspond à la juste valeur reposant sur une valorisation sur la base de données internes contenant des données non observables significatives.

• **Classification des titres**

Les titres peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- actifs financiers disponibles à la vente,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances.

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion du Groupe

et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

■ **Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**

Critère de classement et règles de transfert

Le classement de titres dans cette catégorie résulte soit d'une réelle intention de transaction, soit du recours à l'option de juste valeur.

a) Instruments financiers détenus à des fins de transaction

Les titres détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

Les conditions de marché peuvent conduire le Groupe à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2008. Les transferts vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » sont autorisés en cas de situation exceptionnelle. Les transferts vers la catégorie « Prêts et créances » sont conditionnés à l'intention et la capacité du Groupe de détenir ces titres dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance, et au respect des critères inhérents à la définition de la catégorie comptable des « prêts et créances » (pas de cotation sur un marché actif). Ces transferts de portefeuille ont pour objectif de traduire au mieux la nouvelle intention de gestion de ces instruments et de refléter de manière plus fidèle, leur impact sur le résultat du Groupe.

b) Instruments en juste valeur sur option

Les instruments financiers peuvent être classés par choix, dès l'origine et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
- instrument présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement

comptable par rapport à un autre instrument lié,
- instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.
Le Groupe Crédit Mutuel Océan n'a pas utilisé cette option.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés en « Actifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

En cas de transfert, vers l'une des trois autres catégories, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

■ *Actifs et passifs financiers disponibles à la vente*

Critère de classement et règles de transfert

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « Prêts et créances », ni en « Actifs financiers détenus jusqu'à maturité » ni en « Juste valeur par résultat ».

Les titres à revenu fixe peuvent être reclassés :

- en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- en « Prêts et créances », en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

En cas de transfert de titre de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » ou « Prêts et créances » d'instruments ayant une échéance fixe, et en l'absence de dépréciation, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie « Prêts et créances », les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Dépréciation et risque de crédit

a) Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable en cas de baisse prolongée ou significative de la juste valeur par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le Groupe considère qu'une dévalorisation du titre d'au moins

50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 24 mois consécutifs, entraîne une dépréciation, à l'exception des cas où l'appréciation de la juste valeur faite par le Groupe ne reflète pas une perte probable de tout ou partie du montant investi. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « Gains ou pertes latents ou différés ».

b) Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « Coût du risque ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque » en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

■ *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*

Critère de classement et règles de transfert

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque

de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cessions ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes ainsi que les frais d'acquisition s'ils sont significatifs.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptible de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « Coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

■ *Prêts et créances*

Critère de classement et règles de transfert

La norme IAS 39 admet le classement de certains titres dans la catégorie « Prêts et créances », dès lors qu'il s'agit de titres à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif.

Le classement dans cette catégorie peut être effectué soit au moment de l'acquisition du titre, soit par transfert en provenance des catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Actifs financiers disponibles à la vente », selon l'amendement IAS 39.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation et d'évaluation des prêts et créances décrites dans la note 5.1.

5.5 - DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

• Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

• Classification des dérivés et comptabilité de couverture

■ *Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat*

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte,

Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptible de générer une perte (risque de crédit avéré). La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « Coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

■ *Comptabilité de couverture*

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir

l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures.

La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie ; elle n'a pas été utilisée par le Groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. L'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.

La relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

L'efficacité de cette couverture doit être démontrée lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %. Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en « Actifs financiers disponibles à la vente ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

La partie correspondante au réescompte de

l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Le Groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« carve-out ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en

juste valeur par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la

relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

5.6 – DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées, à l'origine,

à leur valeur d'émission, le cas échéant diminuée des coûts de transaction.

Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.7 – DISTINCTION DETTES ET CAPITAUX PROPRES

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du

Groupe Crédit Mutuel Océan, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le Groupe sont comptablement qualifiés d'instrument de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le Groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres.

5.8 – PROVISIONS

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les engagements sociaux (cf. note 5.11),
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement (cf. note 5.9).

5.9 – DETTES ENVERS LA CLIENTELE ET ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

• Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable

à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;

- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

5.10 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts, les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

5.11 – AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « Charges de personnel ».

• Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les accords salariaux en vigueur au Crédit Mutuel Océan prévoient le versement d'une indemnité de fin de carrière payée lors du départ en retraite des personnels.

En couverture de cet engagement, depuis le 1^{er} janvier 1994, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan - structure employeur principal du Groupe -

a souscrit une assurance « indemnités fin de carrière » gérée par un organisme indépendant du Groupe Crédit Mutuel Océan. De ce fait, la prime versée est intégralement passée en charges.

Le montant atteint par le fonds d'assurance (8,3 M€) couvrant les besoins évalués au 31 décembre 2009, il n'y a eu aucun versement complémentaire dans l'exercice.

• Avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, payables à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants.

A ce titre, une provision pour médailles du travail est constituée pour 570 K€.

• Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le Groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

5.12 – IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Les immeubles de placement correspondent à quelques biens immobiliers utilisés hors exploitation et qui sont donnés en location. Ils sont enregistrés, de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

• Avantages à court terme

Il s'agit des avantages payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat. Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Aménagements des terrains : 25 ans
- Constructions – gros œuvre structure : 25 ans
- Constructions – équipements : 15-25 ans
- Agencements et installations : 5-10 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 10 ans
- Matériel de sécurité : 3-10 ans
- Matériel roulant : 3-5 ans
- Matériel informatique : 3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-3 ans

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique

« Dotations / reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

Compte tenu de la faiblesse du poste « Immeubles de placement », il n'est pas fait d'évaluation de la juste valeur.

5.13 – COMMISSIONS

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées (cf. note 5.1).

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

5.14 – IMPÔTS SUR LES RESULTATS

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés. Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

La loi de finance 2010 institue, en lieu et place de la taxe professionnelle, la Contribution Economique Territoriale (CET), composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Se basant sur le communiqué du CNC du 14 janvier 2010, le Groupe a choisi de la traiter comme une charge opérationnelle et donc, de ne pas comptabiliser d'impôts différés dans les comptes consolidés.

■ Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont

constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des capitaux propres.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés

quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'il existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

5.15 – INTÉRÊTS PRIS EN CHARGE PAR L'ÉTAT DE CERTAINS PRÊTS

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts

■ *Intégration fiscale*

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (CFCMO) a opté pour le régime d'intégration fiscale avec les filiales suivantes : SARL CMO Equipement et SA Tourisme Océan (sociétés non consolidées).

bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

5.16 – GARANTIES FINANCIERES ET ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, c'est-à-dire en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

5.17 – OPERATIONS EN DEVICES

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêt.

■ *Actifs ou passifs financiers monétaires*

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

5.18 – JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES DANS L'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

L'élaboration des états financiers du Groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,

- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif (la distinction entre marché actif / marché non actif, la définition d'une transaction

forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement). Cf. note 5.4 ;

- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciations durables ;
- dépréciation sur créances ;
- provisions ;
- dépréciations sur actifs incorporels ;
- impôts différés actifs.

Les estimations les plus importantes sont indiquées dans l'annexe.

● NOTE 6 - INFORMATION SECTORIELLE (IFRS 8)

L'activité centrale du Groupe Crédit Mutuel Océan est la banque de détail. Il n'exerce pas, sur des volumes significatifs, d'activité distincte de celle-ci.

Conformément au reporting interne, le Groupe n'opère donc pas une ventilation sectorielle de ses activités.

● NOTE 7 - NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPEENNE ET NON ENCORE APPLIQUÉES DU FAIT DE LA DATE DE SURVENANCE

Normes IAS/IFRS	Nom de la norme	Date d'application	Conséquence de l'application
IAS 27	Etats financiers consolidés et comptabilisation des participations dans des filiales	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Impact déjà anticipé concernant les dispositions relatives aux variations de participation ne constituant pas une perte de contrôle.
IFRS 3R	Regroupement d'entreprises	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Pas d'impact : les principaux impacts d'IFRS 3R sont optionnels.
IAS 32	Instruments financiers – présentation	Application obligatoire à compter du 01/01/2011	L'amendement porte sur le classement des émissions de droits. Non concerné.
IAS 39	Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – amendement relatif aux éléments éligibles à la couverture	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Impact non significatif.
IFRIC 12	Accords de concessions de services	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Non concerné.
IFRIC 15	Contrats de construction de biens immobiliers	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Non concerné.
IFRIC 16	Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Non concerné.
IFRIC 17	Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Non concerné.
IFRIC 18	Transfert d'actifs provenant de clients	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Non concerné.

● NOTE 8 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

8.1 – CAISSES, BANQUES CENTRALES

8.1.a – PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	2009	2008
Caisse, Banques centrales		
Banques Centrales	106 888	106 240
<i>dont réserves obligatoires</i>	106 812	104 974
Caisse	38 584	37 108
TOTAL	145 472	143 348
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	1 435 840	1 478 770
Autres comptes ordinaires	14 458	2 098
Prêts	116 990	81 384
Autres créances	323 288	354 521
Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Pensions	0	0
Créances dépréciées sur base individuelle	0	0
Créances rattachées	31 590	21 209
Dépréciations	0	0
TOTAL	1 922 166	1 937 982

8.1.b – DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	2009	2008
Banques Centrales		
Banques Centrales	0	0
TOTAL	0	0
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	0	0
Autres comptes ordinaires	273	2 085
Emprunts	204 679	75 182
Autres dettes	858 696	966 723
Pensions	0	0
Dettes rattachées	20 886	20 315
TOTAL	1 084 534	1 064 305

8.2 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

8.2.a – ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	2009			2008		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
Titres	0	0	0	0	0	0
Effets publics	0		0	0		0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0	0	0
Cotés	0	0	0	0	0	0
Non cotés	0	0	0	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	0	0
Cotés	0	0	0	0	0	0
Non cotés	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de transaction	7 795	0	7 795	5 693	0	5 693
Autres actifs financiers		0	0		0	0
<i>dont pensions</i>		0	0		0	0
TOTAL	7 795	0	7 795	5 693	0	5 693

8.2.b – PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	2009	2008
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	21 705	14 017
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0	0
TOTAL	21 705	14 017

8.2.c – HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

	2009					
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Transfert N1 => N2	Transfert N2 => N1
Actifs financiers	105 251	438 823	293 068	837 142	0	0
Disponibles à la vente	105 251	430 858	293 068	829 177	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	430 858	0	430 858	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	105 251	0	16 657	121 908	0	0
Participations et ATDLT	0	0	5 691	5 691	0	0
Parts entreprises liées	0	0	270 720	270 720	0	0
Transaction	0	7 795	0	7 795	0	0
Dérivés et autres actifs financiers	0	7 795	0	7 795	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	170	0	170	0	0
Passifs financiers	0	25 581	0	25 581	0	0
Transaction	0	21 705	0	21 705	0	0
Dérivés et autres passifs financiers	0	21 705	0	21 705	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	3 876	0	3 876	0	0

Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.

Niveau 2 : cours coté sur un marché actif pour un instrument similaire ou autre technique de valorisation dont toutes les données significatives sont observables.

Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR – Détail du niveau 3

	2009				
	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Remboursements
Actifs financiers	3 932	15	18 522	-2 592	-1 155
Disponibles à la vente	3 932	15	18 522	-2 592	-1 155
Participations et ATDLT	3 932	14	0	-43	0
Parts entreprises liées	0	1	18 522	-2 549	-1 155
Transaction	0	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0
Passifs financiers	0	0	0	0	0
Transaction	0	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0

	2009					
	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture	Transferts N1, N2 => N3	Transferts N3 => N1, N2
Actifs financiers	-2 519	1 487	1 703	276 411	0	0
Disponibles à la vente	-2 519	1 487	1 703	276 411	0	0
Participations et ATDLT	0	38	1 750	5 691	0	0
Parts entreprises liées	-2 519	1 449	-47	270 720	0	0
Transaction	0	0	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers	0	0	0	0	0	0
Transaction	0	0	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0

8.3 – COUVERTURE

8.3.a – INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE

	2009		2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)	0	0	-535	0
Couverture de juste valeur (variation enregistrée en résultat)	170	3 876	0	2 272
TOTAL	170	3 876	0	2 272

8.3.b – ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX

	Juste valeur		Variation de juste valeur
	2009	2008	
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
d'actifs financiers	3 706	2 272	1 434
de passifs financiers	0	0	0

8.4 – ANALYSE DES INSTRUMENTS DERIVES

	2009			2008		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction	1 223 449	7 795	21 705	735 317	5 693	14 017
Instruments de taux						
Swaps	1 133 454	7 473	21 383	731 718	5 685	14 009
Autres contrats fermes	300	0	0	400	8	8
Options et instruments conditionnels	89 618	322	322	3 166	0	0
Instruments de change						
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Autres que taux et change						
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	77	0	0	33	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	100 000	170	3 876	100 000	0	2 272
Couverture de Fair Value Hedge						
Swaps	100 000	170	3 876	100 000	0	2 272
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge						
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1 323 449	7 965	25 581	835 317	5 693	16 289

8.5 – ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

	2009	2008
Effets publics	0	526
Obligations et autres titres à revenu fixe	424 400	342 035
Cotés	407 609	287 399
Non cotés	16 791	54 636
Actions et autres titres à revenu variable	121 908	144 153
Cotés	105 251	128 266
Non cotés	16 657	15 887
Titres immobilisés	275 968	259 092
Titres de participation	2 373	2 369
Autres titres détenus à long terme	2 926	995
Parts dans les entreprises liées	270 669	255 728
Créances rattachées	6 901	3 863
TOTAL	829 177	749 669
<i>dont :</i>		
<i>Plus ou moins values latentes brutes constatées en capitaux propres</i>	180 708	173 410
<i>Obligations dépréciées</i>	0	7 729
<i>Dépréciation</i>	-1 084	-8 110

8.6 – CLIENTELE

8.6.a – PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

	2009	2008
Créances saines	8 001 769	7 550 900
Créances commerciales	13 585	22 349
Autres concours à la clientèle	7 956 357	7 493 523
<i>Crédit à l'habitat</i>	5 004 967	4 664 479
<i>Autres concours et créances diverses dont pensions</i>	2 951 390	2 829 044
Créances rattachées	31 827	35 028
Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Créances dépréciées sur base individuelle	206 007	152 381
CREANCES BRUTES	8 207 776	7 703 281
Dépréciations individuelles	-111 839	-91 542
Dépréciations collectives	-6 697	-5 284
CREANCES NETTES DE DEPRECIATION	8 089 240	7 606 455
<i>dont :</i>		
<i>Prêts participatifs</i>	0	0
<i>Prêts subordonnés</i>	0	0

8.6.b – DETTES ENVERS LA CLIENTELE

	2009	2008
Comptes d'épargne à régime spécial	4 742 124	4 617 992
à vue	3 212 884	3 175 021
à terme	1 529 240	1 442 971
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	14 554	1 239
Sous-total	4 756 678	4 619 231
Comptes ordinaires	1 249 334	1 111 749
Comptes et emprunts à terme	562 169	688 961
Pensions	0	0
Dettes rattachées	27 983	13 492
Sous-total	1 839 486	1 814 202
TOTAL	6 596 164	6 433 433

8.7 – ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À L'ECHEANCE

	2009	2008
Titres	42 263	0
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	42 263	0
Cotés	42 263	0
Non cotés	0	0
Créances rattachées	764	0
TOTAL BRUT	43 027	0
dont actifs dépréciés	0	0
Dépréciations	0	0
TOTAL NET	43 027	0

8.8 – CADRAGE DES DEPRECIATIONS

	31/12/2008	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	31/12/2009
Prêts et créances Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	-96 826	-46 918	4 291	20 917	-118 536
Titres en AFS "disponibles à la vente"	-8 110	-70	6 777	319	-1 084
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	0	0	0	0	0
TOTAL	-104 936	-46 988	11 068	21 236	-119 620

8.9 – IMPOTS

8.9.a - IMPOTS COURANTS

	2009	2008
Actif (par résultat)	73 840	51 164
Passif (par résultat)	21 404	337

8.9.b – IMPOTS DIFFERES

	2009	2008
Actif (par résultat)	28 731	24 203
Actif (par capitaux propres)	0	0
Passif (par résultat)	0	0
Passif (par capitaux propres)	15 007	10 597

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	2009		2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Reports fiscaux déficitaires				
Différences temporaires sur :				
PV/MV différés sur titres disponibles à la vente		15 007		10 597
Provisions	7 153			558
Autres décalages temporaires	21 578		24 761	
Compensation			-558	-558
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES	28 731	15 007	24 203	10 597

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable.

Le taux de l'impôt différé est de 34,43 %.

8.10 – COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

8.10.a – COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

	2009	2008
Comptes de régularisation actif	105 199	150 513
Valeurs reçues à l'encaissement	35 471	108 192
Comptes d'ajustement sur devises	32	278
Produits à recevoir	4 732	13 124
Comptes de régularisation divers	64 964	28 919
Autres actifs	75 978	24 985
Comptes de règlement sur opérations sur titres	17	0
Débiteurs divers	75 961	24 906
Stocks et assimilés	0	79
Autres emplois divers	0	0
Autres actifs d'assurance	0	0
TOTAL	181 177	175 498

8.10.b – COMPTE DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

	2009	2008
Comptes de régularisation passif	123 560	210 183
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	0	83 298
Comptes d'ajustement sur devises	0	275
Charges à payer	21 398	2 668
Comptes de régularisation divers	102 162	123 942
Autres passifs	12 098	41 457
Comptes de règlement sur opérations sur titres	16	2
Versements restant à effectuer sur titres	272	2 341
Créditeurs divers	11 810	39 114
Autres passifs d'assurance	0	0
TOTAL	135 658	251 640

8.11 – PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE

	2009		2008	
	Valeur de MEE	QP de résultat	Valeur de MEE	QP de résultat
SA Sodelem	17 005	514	16 864	715
TOTAL	17 005	514	16 864	715

8.12 – IMMEUBLES DE PLACEMENT

	31/12/2008	Augmentat°	Diminut°	Autres variations	31/12/2009
Coût historique	867	0	-535	0	332
Amortissement et dépréciation	-717	-9	432	0	-294
MONTANT NET	150	-9	-103	0	38

8.13 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

8.13.a – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/2008	Impact GICM	Impact CMO Immobilier	Augmenta- tion	Diminution	Autres variations	31/12/2009
Coût historique	134 575	-1 480	-791	12 389	-3 622	0	141 071
Immobilisations corporelles en cours	10 309	-32	0	11 068	0	-12 630	8 715
Terrains d'exploitation	3 942	0	-80	99	-144	412	4 229
Constructions d'exploitation	71 453	-7	-654	0	-1 411	34 476	103 857
Autres immobilisations corporelles	42 389	-1 441	-57	1 222	-1 187	-22 258	18 668
Retraitement location financement	6 482	0	0	0	-880	0	5 602
Amortissement et dépréciation	-58 706	1 106	510	-7 681	2 984	0	-61 787
Constructions d'exploitation	-24 901	5	477	-4 790	902	-15 225	-43 532
Autres immobilisations corporelles	-33 805	1 101	33	-2 891	2 082	15 225	-18 255
MONTANT NET	75 869	-374	-281	4 708	-638	0	79 284

8.13.b – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2008	Impact GICM	Impact CMO Immobilier	Augmenta- tion	Diminution	Autres variations	31/12/2009
Coût historique	20 433	-17 743	0	8	-250	0	2 448
Immobilisations incorporelles en cours	1 356	-1 323	0	0	0	-24	9
Immobilisations générées en interne	1 023	-1 023	0	0	0	0	0
Immobilisations acquises	18 054	-15 397	0	8	-250	24	2 439
Logiciels	16 884	-15 397	0	8	-236	24	1 283
Autres	1 170	0	0	0	-14	0	1 156
Amortissement et dépréciation	-15 133	13 666	0	-82	250	0	-1 299
Immobilisations générées en interne	-216	216	0	0	0	0	0
Immobilisations acquises	-14 917	13 450	0	-82	250	0	-1 299
Logiciels	-14 856	13 450	0	-81	236	0	-1 251
Autres	-61	0	0	-1	14	0	-48
MONTANT NET	5 300	-4 077	0	-74	0	0	1 149

8.14 – DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

	2009	2008
Bons de caisse	2 575	2 790
TMI & TCN	2 541 223	2 075 076
Emprunts obligataires	0	0
Dettes rattachées	20 303	25 771
TOTAL	2 564 101	2 103 637

8.15 – PROVISIONS

	31/12/2008	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31/12/2009
Provisions pour engagement de retraite et avantages similaires	670	0	-15	0	-85	570
Provisions pour risques	2 611	1 647	-945	0	301	3 614
Provision Epargne Logement	13 030	0	0	-1 729	0	11 301
Autres	1 200	0	-1 200	0	0	0
TOTAL	17 511	1 647	-2 160	-1 729	216	15 485

Tableau des provisions PEL/CEL

	0-4 ans	4-10 ans	+ 10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	491 208	261 392	156 486	909 086
Montant des provisions sur PEL	2 770	24	995	3 789
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				206 154
Montant des provisions sur CEL				3 756
Dotations Provisions EL				72
Reprises Provisions EL				1 802
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				105 957
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				3 756

Engagements de retraite et avantages similaires

	31/12/2008	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31/12/2009
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite	670	0	-15	-85	570
Indemnités de fin de carrière	0	0	0	0	0
Compléments de retraite	0	0	0	0	0
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	670	0	-15	-85	570
Engagement au titre des accords sur la cessation anticipée d'activité des salariés	0	0	0	0	0
Engagements	0	0	0	0	0

Principales hypothèses actuarielles retenues

	2009	2008
Taux d'actualisation	4,31%	4,62%
Taux d'augmentation annuelle des salaires	1,99%	3,42%

Indemnités de fin de carrière

	31/12/2008	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Variation écarts actuariels	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations assurance	31/12/2009
Engagements	6 158	284		292	-765	-252		5 717
Contrat d'assurance	8 148		372			-252	0	8 268

8.16 – RESERVES LIEES AU CAPITAL ET RESERVES

8.16.a – CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (hors résultat et gains et pertes latents)

	2009	2008
Capital et réserves liées au capital	297 185	263 202
Capital	290 956	256 973
Prime d'émission	6 229	6 229
Réserves consolidées	449 697	426 482
Réserves consolidées groupe	440 609	417 394
Report à nouveau	9 088	9 088
TOTAL	746 882	689 684

8.16.b – GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES

	2009	2008
Gains ou pertes latents ou différés (1) liés aux :		
Actifs disponibles à la vente	180 708	173 410
Dérivés de couverture (CFH)	0	0
TOTAL	180 708	173 410

(1) Soldes nets d'I.S.

8.17 – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

Engagements donnés	2009	2008
Engagements de financement :		
en faveur d'établissements de crédit	32 084	25 584
en faveur de la clientèle	732 976	753 814
Engagements de garantie :		
d'ordre d'établissements de crédit	57 407	54 666
d'ordre de la clientèle	116 334	202 442
Engagements sur titres :		
titres acquis avec faculté de reprise	0	0
autres engagements	30 785	28 986

Engagements reçus	2009	2008
Engagements de financement :		
reçus d'établissements de crédit	150 000	150 000
reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie :		
reçus d'établissements de crédit	520 413	463 075
reçus de la clientèle	70 506	101
Engagements sur titres :		
titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
autres engagements	785	1 986

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

8.18 – INTERETS ET PRODUITS / CHARGES ASSIMILES

	2009		2008	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit et banques centrales	45 094	-44 305	82 279	-46 611
Clientèle	355 398	-157 517	340 545	-187 224
Instruments dérivés de couverture	1 556	-7 631	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	11 385	0	17 445	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 183	0	0	0
Dettes représentées par un titre	0	-65 148	0	-101 530
Dettes subordonnées	0	0	0	0
TOTAL	414 616	-274 601	440 269	-335 365
<i>dont :</i>				
<i>Produits et charges d'intérêts calculés au TIE</i>	<i>413 060</i>	<i>-266 970</i>	<i>440 269</i>	<i>-335 365</i>
<i>Sur passifs au coût amorti</i>		<i>-266 970</i>		<i>-335 365</i>

8.19 – COMMISSIONS

	2009		2008	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	1 570	-229	1 962	-174
Clientèle et prestations de service	92 013	-21 631	88 881	-20 643
Titres	6 969	-250	7 454	-234
<i>dont actifs gérés pour compte de tiers</i>	4 250		388	
Instruments dérivés	0	-1	0	-1
Change	128	0	219	0
Engagements de financement et de garantie	36	0	73	0
TOTAL	100 716	-22 111	98 589	-21 052

8.20 – GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	2009	2008
Instruments de transaction	-3 656	-8 638
Instruments à la juste valeur sur option	0	0
Inefficacité sur couverture de juste valeur (FVH)	763	0
<i>Variation de juste valeur des éléments couverts</i>	0	0
<i>Variation de juste valeur des éléments de couverture</i>	763	0
Résultat de change	211	86
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	-2 682	-8 552
<i>dont dérivés de transactions</i>	-3 656	-8 638

8.21 – GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

	2009			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		-576	0	-576
Actions et autres titres à revenu variable	294	2 539	24	2 857
Titres immobilisés	7 797	2 475	79	10 351
Autres	0	0	0	0
TOTAL	8 091	4 438	103	12 632

	2008			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		-668	0	-668
Actions et autres titres à revenu variable	205	11 289	106	11 600
Titres immobilisés	14 467	462	1	14 930
Autres	0	0	0	0
TOTAL	14 672	11 083	107	25 862

8.22 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

	2009	2008
Produits des autres activités	1 896	3 436
Produits sur location	153	79
Charges refacturées	598	0
Autres produits	1 145	3 357
Charges des autres activités	-2 093	-198
Immeubles de placement : dotation aux amortissements	-9	-27
Immeubles de placement : moins values de cession	0	0
Autres charges	-2 084	-171
TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	-197	3 238

8.23 – FRAIS GENERAUX

	2009	2008
Charges de personnel	-96 912	-89 755
Autres charges	-62 189	-58 511
TOTAL	-159 101	-148 266

8.23.a – CHARGES DE PERSONNEL

	2009	2008
Salaires et traitements	-53 011	-52 839
Charges sociales	-29 200	-25 607
Intéressement et participation des salariés	-6 860	-4 461
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-7 856	-6 894
Autres	15	46
TOTAL	-96 912	-89 755

Effectif moyen

L'effectif moyen du Groupe, en équivalent temps plein, est de 1 440 en 2009. Cet effectif comprend les personnels « banque » en contrat à durée indéterminée et en contrat à durée déterminée à

l'exception de ceux en remplacement. Il n'inclut pas les salariés en contrat d'apprentissage ni ceux en formation par alternance.

	2009	2008
Non cadres	917	928
Cadres	523	523
TOTAL	1 440	1 451

Les droits individuels à la formation (DIF), acquis par les salariés au 31 décembre 2009, représentent 151 020 heures.

8.23.b – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	2009	2008
Impôts et taxes	-4 804	-4 195
Services extérieurs	-49 712	-44 706
Autres charges diverses	55	279
TOTAL	-54 461	-48 622

8.23.c – DOTATIONS ET REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	2009	2008
Amortissements :	-7 763	-9 854
Immobilisations corporelles	-7 681	-7 653
Immobilisations incorporelles	-82	-2 201
Dépréciations :	35	-35
Immobilisations corporelles	35	-35
Immobilisations incorporelles	0	0
TOTAL	-7 728	-9 889

8.24 – COUT DU RISQUE

2009	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-44 911	21 334	-2 857	-851	195	-27 090
Sous-total	-44 911	21 334	-2 857	-851	195	-27 090
AFS - DALV (1)	-70	6 993	-6 431	0	0	492
Autres	-1 638	337	0	0	0	-1 301
TOTAL	-46 619	28 664	-9 288	-851	195	-27 899

(1) Dont ligne obligataire Lehman Brothers : dotations pour 70 K€, reprises pour 6 969 K€ et créances irrécouvrables pour 6 431 K€.

2008	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-29 236	25 113	-6 903	-207	308	-10 925
Sous-total	-29 236	25 113	-6 903	-207	308	-10 925
AFS - DALV (1)	-6 776	0	0	0	0	-6 776
Autres	-269	881	0	0	0	612
TOTAL	-36 281	25 994	-6 903	-207	308	-17 089

(1) Dont ligne obligataire Lehman Brothers : dotations pour 6 752 K€.

8.25 – GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

	2009	2008
Immobilisations corporelles et incorporelles	905	983
MV de cession	-124	-167
PV de cession	1 029	1 150
PV / MV sur titres consolidés cédés	0	0
TOTAL	905	983

8.26 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

Décomposition de la charge d'impôt

	2009	2008
Charge d'impôt exigible	-18 653	-7 736
Charge d'impôt différé	9 025	-1 263
Impact des variations de taux d'impôt sur les impôts différés	0	0
TOTAL	-9 628	-8 999

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	2009	2008
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Impact des régimes spécifiques des SCR	-2,95%	-2,00%
Impact des taux d'imposition spécifiques (taux réduit)	-0,93%	-1,73%
Décalages permanents	3,18%	-0,83%
Autres	-10,96%	-6,57%
TAUX D'IMPOT EFFECTIF	22,77%	23,30%
RESULTAT TAXABLE (1)	42 278	38 617
CHARGE D'IMPOT	-9 628	-8 999

(1) Résultat avant impôt des sociétés intégrées globalement.

● NOTE 9 - INFORMATIONS SUR L'ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES

9.1 – RECYCLAGE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES

	Mouvements 2009	Mouvements 2008
Ecarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	0	0
Sous-total	0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Reclassement vers le résultat	-1 700	-6 290
Autres mouvements	8 771	-1 640
Sous-total	7 071	-7 930
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	0	0
Sous-total	0	0
RÉÉVALUATION DES IMMOBILISATIONS	0	0
ECARTS ACTUARIELS SUR LES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES	0	0
QUOTE-PART DES GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS SUR ENTREPRISES MEE	0	0
TOTAL	7 071	-7 930

9.2 – IMPOT RELATIF A CHAQUE COMPOSANTE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES

	2009			2008		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Ecarts de conversion	0	0	0	0	0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	11 481	4 410	7 071	-13 232	-5 302	-7 930
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0	0	0	0	0	0
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	11 481	4 410	7 071	-13 232	-5 302	-7 930

● NOTE 10 - AUTRES INFORMATIONS

10.1 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les parties liées au Groupe Crédit Mutuel Océan sont les sociétés consolidées au niveau national. Les transactions réalisées entre le Groupe Crédit Mutuel Océan et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

Sont reprises dans le tableau ci-dessous les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles

concernent les sociétés du Groupe Crédit Mutuel consolidées nationalement par intégration globale ainsi que les sociétés sur lesquelles le Groupe Crédit Mutuel Océan exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation, et celles sur lesquelles il exerce une influence notable, mises en équivalence.

	2009			2008		
	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par intégration proportionnelle	Entités consolidées par mise en équivalence	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par intégration proportionnelle	Entités consolidées par mise en équivalence
Actifs						
Prêts et créances sur établissements de crédit	451 982	0	120 073	461 162	0	79 402
dont comptes ordinaires	0	0	14 331	0	0	0
Prêts et créances à la clientèle	0	0	0	0	0	0
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	92 037	0	0	17 500	0	0
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	18 296	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0
Actifs divers	0	0	0	0	0	0
Passifs						
Dettes envers les établissements de crédit	1 026 453	0	0	1 024 255	0	9 518
dont comptes ordinaires	0	0	0	2 085	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0
Passifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	521 290	0	0	526 454	0	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
Passifs divers	0	0	0	0	0	0

10.2 – JUSTE VALEUR

• Evaluation des éléments de bilan à la juste valeur

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2009. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui ne comprend pas de coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est-à-dire sa valeur comptable.

La valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

	2009			2008		
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins valeurs latentes	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins valeurs latentes
Actifs						
Prêts et créances sur établissements de crédit	1 704 465	1 922 166	-217 701	1 940 337	1 937 982	2 355
Prêts et créances à la clientèle	8 544 119	8 089 240	454 879	7 365 848	7 606 455	-240 607
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	44 453	43 027	1 426	0	0	0
Passifs						
Dettes envers les établissements de crédit	1 152 556	1 084 534	-68 022	1 142 186	1 064 305	-77 881
Dettes envers la clientèle	5 950 945	6 596 164	645 219	6 432 990	6 433 433	443
Dettes représentée par un titre	2 581 065	2 564 101	-16 964	2 160 790	2 103 637	-57 153
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

10.3 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes, au titre du contrôle légal des comptes,

s'élève à 210 K€ pour l'exercice 2009.

10.4 – REMUNERATIONS NON ENCORE DISTRIBUEES

Les rémunérations proposées à l'Assemblée Générale sont les suivantes :

- rémunération des parts B : 7 650 K€,
- rémunération des actions à intérêts prioritaires : 340 K€.

En application du Règlement CRC 99.07 du Comité de la Réglementation Comptable, le rapport de gestion sur les comptes consolidés est disponible à l'adresse suivante :

CAISSE FEDERALE du CREDIT MUTUEL OCEAN - Direction Financière - Service Comptabilités
34, rue Léandre Merlet - B.P. 17 - 85001 - LA ROCHE SUR YON Cedex

Groupe Crédit Mutuel Océan

34, rue Léandre Merlet - 85001 La Roche sur Yon

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

STREGO

MAZARS

Groupe Crédit Mutuel Océan
Comptes consolidés
Exercice clos le
31 décembre 2009

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Océan, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Groupe Crédit Mutuel Océan

Comptes consolidés

Exercice clos le

31 décembre 2009

II- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables :

- Votre Groupe constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 5.2 et 5.8 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions sur base individuelle et de portefeuilles.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité selon différentes approches (note 5.4 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments communiqués relatifs aux principales lignes du portefeuille.
- Votre Groupe détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 5.4, 5.5 et 5.6 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le Groupe et des informations fournies dans les notes annexes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Groupe Crédit Mutuel Océan
Comptes consolidés
Exercice clos le
31 décembre 2009

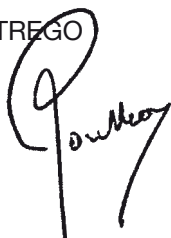
III- Vérification spécifique

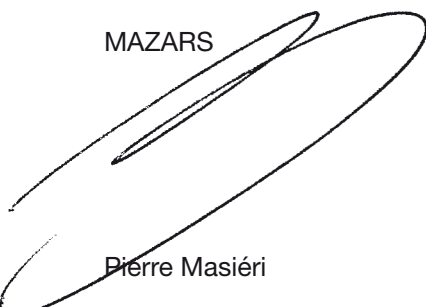
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Angers et Courbevoie, le 2 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

STREGO

Roland Rousseau

MAZARS

Pierre Masiéri





Le Crédit Mutuel agit pour la protection de l'environnement en imprimant ce document sur un papier recyclé.

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan - Société Anonyme Coopérative de Crédit à Capital Variable - RCS La Roche/Yon B 307 049 015
Intermédiaire d'assurance n° ORIAS 07 027 974 - 34 rue Léandre Merlet - 85000 La Roche/Yon Tél. 02 51 47 53 00 - Crédit photo : CMO - 03/2010.